



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 103623

### Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la demande officielle que lui a faite l'Association France Alzheimer afin que la lutte contre la maladie d'Alzheimer soit déclarée « grande cause nationale en 2007 ». En effet, jamais plus qu'aujourd'hui la maladie d'Alzheimer n'a représenté un enjeu de santé publique et de société aussi crucial : 860 000 personnes sont atteintes de cette maladie dans notre pays, ce qui représente, si l'on prend en compte l'entourage familial, 3 millions de Français concernés. Les prévisions sont encore plus alarmantes : on estime que près de 1,3 million de personnes seront atteintes d'Alzheimer d'ici 2020, soit une personne de plus de soixante-cinq ans sur quatre. C'est pourquoi il est important de donner un nouvel élan à la lutte contre cette maladie en en faisant une cause nationale. Il lui demande donc quelles sont ses intentions à ce sujet, et notamment s'il envisage de répondre favorablement à la demande de l'Association France Alzheimer afin que la lutte contre la maladie d'Alzheimer soit déclarée grande cause nationale en 2007. - Question transmise à M. le ministre de la santé et des solidarités.

### Texte de la réponse

En France, la maladie d'Alzheimer et les syndromes apparentés frappent plus de 860 000 personnes et l'on estime à 225 000 le nombre de nouveaux cas chaque année. Si l'on inclut l'entourage familial, ce sont ainsi près de trois millions de personnes qui sont directement concernées par la maladie d'Alzheimer. La maladie d'Alzheimer constitue la principale cause d'entrée en institution et entraîne une diminution de l'espérance de vie qui s'accroît avec l'âge des personnes atteintes. Or, du fait principalement de l'allongement de la vie de la population et de l'amélioration du diagnostic, le nombre de personnes atteintes va croître fortement. De nombreuses réformes ont été engagées au cours de ces dernières années afin d'améliorer les conditions de prise en charge des personnes âgées. La loi relative à la santé publique retient comme un de ses objectifs de « limiter la perte d'autonomie des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et son retentissement sur leurs proches ». La création de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la mise en oeuvre du « plan Alzheimer 2004-2007 » et récemment l'annonce du plan « solidarité grand âge » permettent d'améliorer la prise en charge de cette maladie. C'est pourquoi le ministre de la santé et des solidarités a indiqué le 12 janvier 2006, lors du comité de suivi du plan Alzheimer, son soutien à l'initiative de l'association France Alzheimer de retenir la maladie d'Alzheimer comme « grande cause nationale » et il a proposé au Premier ministre d'inscrire la maladie d'Alzheimer comme grande cause nationale pour l'année 2007. Le Premier ministre a donc décidé de faire de la lutte contre la maladie d'Alzheimer la « grande cause nationale de l'année 2007 » afin que la recherche avance en ce domaine et que ce fléau soit combattu grâce à la mobilisation et au soutien de toutes les composantes de la société française. À cette occasion, il a rappelé que en mai 2006, il a lancé un plan national sur le cerveau et les maladies du système nerveux. Une mission, qui réunira les plus grands experts nationaux, sera chargée de dresser un état des lieux du dispositif de recherche, d'évaluer les moyens nécessaires et de définir une véritable stratégie de lutte contre les pathologies cérébrales. Par ailleurs, il est précisé aux organismes à but non lucratif oeuvrant dans ce domaine et désirant organiser des campagnes faisant appel à la générosité publique qu'ils sont invités à adresser leur demande d'agrément avant le

23 octobre 2006 à la direction du développement des médias.

## Données clés

**Auteur** : [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription** : Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 103623

**Rubrique** : Santé

**Ministère interrogé** : Premier ministre

**Ministère attributaire** : santé et solidarités

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 12 septembre 2006, page 9468

**Réponse publiée le** : 31 octobre 2006, page 11414